

Revue générale de droit



Simon DESCÔTEAUX, *Guide du praticien pour le partage des régimes de retraite*, Brossard, Publications CCH Ltée, 2002, 209 pages, ISBN 2-89366-350-8

Jean-Claude HÉBERT, *Le droit pénal des affaires*. Éditions Yvon Blais, Cowansville, 2002, 831 pages, ISBN 2-89451-607-X

Hubert REID, *La réforme du Code de procédure civile*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 2002, 395 pages, ISBN 2-89127-575-6

Sylvie Arsenault, Sarah Boughanmi and Hugues Boisvert

Volume 33, Number 4, 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027416ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027416ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Arsenault, S., Boughanmi, S. & Boisvert, H. (2003). Review of [Simon DESCÔTEAUX, *Guide du praticien pour le partage des régimes de retraite*, Brossard, Publications CCH Ltée, 2002, 209 pages, ISBN 2-89366-350-8 / Jean-Claude HÉBERT, *Le droit pénal des affaires*. Éditions Yvon Blais, Cowansville, 2002, 831 pages, ISBN 2-89451-607-X / Hubert REID, *La réforme du Code de procédure civile*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 2002, 395 pages, ISBN 2-89127-575-6]. *Revue générale de droit*, 33(4), 681–684. <https://doi.org/10.7202/1027416ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2003

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

NOTULES

Simon DESCÔTEAUX, *Guide du praticien pour le partage des régimes de retraite*, Brossard, Publications CCH Ltée, 2002, 209 pages, ISBN 2-89366-350-8.

Ce livre est conçu pour guider les professionnels œuvrant principalement dans le domaine matrimonial, tels les médiateurs familiaux, les notaires et les avocats et ceux travaillant dans le domaine de la planification du patrimoine, tels les notaires et les planificateurs financiers.

Que ce soit pour déterminer la valeur partageable de droits à la retraite d'un couple qui se sépare, pour comprendre le fonctionnement du partage de pensions de retraite d'un retraité ou d'un pré-retraité afin de déterminer qui en aurait des droits ou pour comprendre le mécanisme du partage afin de maximiser les revenus de chaque client à la retraite : tous les professionnels ci-haut énumérés y trouveront leur compte.

On ne peut pas « vulgariser » les principes de partage des régimes de retraite. Toutefois, M^e DesCôteaux est habile à simplifier et schématiser les divers genres de régime, afin d'en comprendre les grandes lignes.

Ainsi, à partir du libellé de l'article 426 du Code civil du Québec, au sujet des régimes de retraite couverts ou non dans le patrimoine familial, il décortique tous les régimes inclus et exclus du partage du patrimoine familial.

Il explique chacun des régimes, ses composantes, les employeurs qui l'utilisent, la façon dont les calculs se font et les particularités qu'il faut retenir.

Il faut souligner l'aspect pratique de la présentation de ce recueil. Une fois que vous avez pris connaissance des pages « Abréviations », « Table des Matières » (au début) et « Index Analytique » (en fin de volume), vous n'aurez qu'à vous rendre à la section appropriée, concernant le régime de retraite qui vous intéresse tout particulièrement.

Un grand avantage de ce guide est qu'il a été conçu par un praticien du droit de la famille et de la médiation familiale. C'est pourquoi vous trouverez ici et là des modèles de rédaction de clauses suggérées, à inclure autant dans la procédure judiciaire, que dans le projet d'accord. De plus, certaines explications sont accompagnées d'exemples concrets, avec chiffres à l'appui, permettant ainsi de mieux assimiler une explication aride.

L'auteur traite particulièrement de deux cas d'exception :

- 1) celui des droits à la retraite du couple marié qui s'est exclu de l'application des règles du patrimoine familial (en société d'acquêts et en communauté de biens) et
- 2) celui du partage inégal des droits à la retraite, dans le cadre du partage du patrimoine familial.

J'ai particulièrement apprécié, à la fin du livre, l'Annexe 1 intitulée : « Aide-mémoire ». C'est un condensé du volume, qui permettra au praticien de photocopier la page pertinente au régime de re-traité qu'il a à traiter, dans un dossier précis, et de l'utiliser comme guide.

En Annexe 2, on retrouvera rapidement le texte des lois et règlements dont il est question dans le texte.

C'est un ouvrage à posséder si l'on est praticien de la médiation et du droit de la famille et de la planification financière. C'est un recueil à consulter si on est un étudiant qui envisage cheminer dans l'un de ces domaines. Ce livre est un investissement.

Sylvie ARSENAULT

Jean-Claude HÉBERT, *Le droit pénal des affaires*, Éditions Yvon Blais, Cowansville, 2002, 831 pages, ISBN 2-89451-607-X.

L'auteur, Jean-Claude Hébert, a une maîtrise en droit pénal et a suivi une formation d'avocat. Il s'est aussi investi dans la pratique du droit administratif disciplinaire déontologique et constitutionnel. Son ouvrage renseigne les gens du milieu des affaires sur la violation potentielle des lois pénales canadiennes dans leurs gestes quotidiens. Il s'adresse également aux juristes, aux comptables et aux gestionnaires qui les conseillent, en attirant l'attention sur différents types d'infractions, leurs règles de

preuve ainsi que les recours et les sanctions applicables.

L'ouvrage débute par une analyse des mécanismes d'imputation de la faute. Puisque l'instigateur d'une faute est rarement l'auteur de l'acte répréhensible dans le monde des affaires, l'auteur définit les notions d'*incitation*, de *complicité* et de *partenariat*. Ensuite, il cerne les différences fondamentales entre l'*ignorance volontaire* et l'*insouciance*, dans une section sur la « connaissance coupable » dans laquelle il aborde la responsabilité des personnes morales selon une perspective à la fois théorique et pragmatique.

L'auteur précise ensuite son étude en abordant les questions du crime organisé, de la corruption et de l'utilisation de documents contrefaits, autant dans les affaires privées et publiques que dans un contexte international. Il étudie ensuite la nécessité de déterminer l'*intention* pour prouver qu'il y a eu une contrefaçon de documents. L'ouvrage nous présente également l'évolution doctrinale — pratique et théorique — des opérations frauduleuses. Ainsi, les éléments matériels et intentionnels sont nécessaires pour qu'un tribunal puisse constater l'existence d'une infraction susceptible de sanctions pénales. L'auteur revoit ensuite l'évolution du corpus législatif, en commençant par l'élaboration d'un système de renseignement et la ratification des différentes ententes internationales corrélatives destinées en partie à enrayer la déclaration d'opérations douteuses.

Le livre se termine par un chapitre entièrement consacré aux voies de recours contre les abus de l'État dans les processus d'enquête et d'instructions judiciaires. L'auteur met en lumière l'importance de l'uniformisation des recours pour une évolution saine du droit pénal des affaires. Il traite ensuite du contrôle des agents de l'État, y compris les différents types de poursuites et les organismes d'enquête. La dernière partie concerne l'épuration de la preuve par suppression ou blanchiment, et une étude comparative couvrant les pratiques britanniques, américaines et canadiennes en la matière.

L'ouvrage comprend près de trois mille renvois, ce qui donne au lecteur une source abondante d'informations relatives à la législation, à la jurisprudence et à la doctrine. De plus, il contient une table de la législation et de la jurisprudence de même qu'un index analytique, qui permettent de trouver facilement l'information recherchée. En somme, ce livre est un outil doctrinal indispensable pour la compréhension du cadre juridique propre au monde des affaires. Or, bien que tous les domaines du droit touchent — de près ou de loin — à cette sphère d'activité, la doctrine est plutôt rare. C'est pourquoi cet outil est plus qu'utile non seulement aux avocats œuvrant dans le domaine du droit commercial, corporatif et fiscal, mais aussi aux comptables et aux gestionnaires. Il leur permettra de mieux comprendre les mécanismes de condamnation dans le monde des affaires et d'éviter

ainsi les pièges susceptibles d'entraîner une responsabilité pénale.

Sarah BOUGHANMI

Hubert REID, *La réforme du Code de procédure civile*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 2002, 395 pages, ISBN 2-89127-575-6.

Le 8 juin 2002, l'Assemblée nationale du Québec a sanctionné la *Loi portant réforme du Code de procédure civile*, L.Q. 2002, chapitre 7, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. Plus de 300 articles ayant été amendés, ajoutés ou modifiés, l'ouvrage se veut un outil de référence et de recherche pour tout lecteur.

Parmi les nouveaux articles notons le nouveau délai de rigueur de 180 jours à l'intérieur duquel toute cause doit être inscrite pour cause et audition. La loi introduit également trois nouveaux principes, le premier étant que les parties sont maîtres de leur dossier et ont l'obligation d'agir de bonne foi, dans un deuxième temps les parties ont le devoir de trouver la meilleure procédure pour leurs clients et finalement les juges peuvent essayer de concilier les parties et dans certaines occasions doivent concilier les parties (article 4.3) comme en matière familiale et de recouvrement de petite créance.

De plus, il y a un changement majeur pour la compétence de la Cour du Québec et de sa division des petites créances. Dans un premier temps, la Cour du

Québec est habilitée à trancher tout litige jusqu'à concurrence de 70 000 \$ et de 7 000 \$ pour les petites créances. Un autre élément important est la modification de la limite monétaire d'appel de plein droit qui passe de 20 000 \$ à 50 000 \$.

Hubert Reid est un auteur dont la réputation n'est plus à faire au Québec et son ouvrage se veut un outil de consultation pour tous, car globalement il s'agit d'une étude comparative entre le nouveau et l'ancien Code de procé-

dure civile. D'une façon rapide et simple, le lecteur peut consulter l'article qu'il recherche et d'un côté il y a l'ancien code et de l'autre, l'auteur a mis en caractère gras les différents changements apportés.

Cet ouvrage se verra une excellente référence pour les lecteurs qui ont été habitués à travailler avec l'ancien code, d'un coup d'œil rapide ils pourront savoir s'il y a eu une modification importante au Code de procédure civile.

Hugues BOISVERT